



Communiqué de presse



Emetteur _____ Direction de la Communication et de l'Information

Date _____ 30 septembre 2019

Objet : _____ **Commission permanente**

Temps forts de la commission permanente du 27 septembre 2019

La commission permanente du Département du Loiret s'est tenue vendredi 27 septembre 2019 à 10 h, sous la présidence de Marc Gaudet. Composée de 28 élus loirétains, cette instance a étudié 52 rapports. Soutien à la citoyenneté et à la cohésion sociale, valorisation des milieux aquatiques et aide à l'agriculture locale étaient au cœur des débats.

Près de 90 000 € pour favoriser l'insertion

Le Département accompagne les associations du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics qu'il accompagne. Ainsi, près de 90 000 € ont été attribués à 6 projets. À titre d'exemple, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret se voit attribuer une aide financière de 20 000 € pour l'accompagnement de 40 bénéficiaires du RSA vers la création-reprise d'entreprises, comprenant la réalisation de 220 heures d'accompagnement individuel et 680 heures d'accompagnement collectif. L'Association Locale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes (ALPEJ45) a quant à elle bénéficié d'une subvention de plus de 16 000 € pour l'accueil et le suivi de 30 jeunes de 18 à 30 ans, en contrat d'insertion, et ayant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, comprenant la réalisation de 11 000 € travaillées, 240 heures d'accompagnement individuel et 330 heures d'accompagnement collectif.

Le Département soutient l'agriculture sur son territoire

Près de 580 000 € sont consacrés au soutien de l'agriculture dans le Loiret, à travers l'aide financière à l'organisation de manifestations agricoles, mais aussi à l'achat/rénovation de matériels d'agriculteurs. À ce titre, 29 agriculteurs ont bénéficié d'une subvention totale de 569 000 € pour, par exemple, la rénovation d'un bâtiment avicole, l'achat d'un robot racleur, etc.

Le Département et les agriculteurs locaux s'engagent pour la viabilité hivernale

Chaque hiver, le Loiret est confronté à de nombreux épisodes d'intempéries pénalisant le trafic et les usagers de la route. Ainsi, le Département déploie un dispositif de viabilité hivernale pour assurer des conditions de circulation satisfaisantes sur le réseau routier principal, de mi-novembre à mi-mars. Pour compléter ce dispositif sur les routes secondaires, le Département peut compter sur le soutien des agriculteurs, disposant de matériels adaptés. La collectivité met donc en place une convention, établie pour 4 ans, entre la collectivité, les agriculteurs et la commune, afin de valoriser et encourager leur action. Cette convention tripartite a pour objectif de permettre, via le travail des agriculteurs, de désenclaver les communes rurales avec le traitement d'au moins une route départementale rejoignant le réseau traité prioritairement par nos services. Elle permettra également de prévoir leur indemnisation lors d'intervention.

Plus de 50 000 € en faveur de la valorisation des milieux aquatiques

Le Département du Loiret a accordé une aide financière de plus de 50 000 € à 9 structures œuvrant pour préserver la ressource en eau et en garantir la qualité. À titre d'exemple, la Communauté de communes du Val de Sully s'est vu attribuer une aide de 10 000 € pour la réalisation de travaux de restauration du lit. Le Syndicat Mixte de l'œuf, de la Rimarde et de l'Essonne a bénéficié de plus de 16 000 € pour des travaux de restauration des cours d'eau et d'aménagement de zone humide.

La prochaine commission permanente se tiendra le 29 novembre 2019.

